



Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route 2012 pour la transition écologique - 11 septembre 2013

Légende des pictogrammes utilisés pour chaque mesure :

Horizon de réalisation :



Mesure précise, à échéance de quelques mois, à réaliser avant la prochaine conférence environnementale



Mesure précise, à échéance de 18 à 24 mois, susceptible d'être réalisée au-delà de la prochaine conférence environnementale



Mesure précise dont l'échéance dépasse 24 mois ou mesure d'orientation générale

État d'avancement :



Mesure réalisée



Mesure dont l'avancement est conforme au calendrier initial ou en très bonne voie



Mesure en retard sur le calendrier initial ou dont le résultat est encore incertain



Mesure en net retard



Les mesures

→ État d'avancement

1

Lancement du débat national sur la transition énergétique.

Le Conseil national du débat sur la transition énergétique a été installé le 29 novembre 2012. Il a organisé ses travaux dans le cadre de 7 groupes de travail qui ont tous rendu leur rapport en juin. Le débat s'est déroulé au 1er semestre sur tout le territoire. La restitution des débats territoriaux a eu lieu le 8 juillet, et le Conseil national, en plénière, a adopté le 18 juillet la synthèse du débat. Cette synthèse sera présentée à la Conférence environnementale en septembre 2013. Un projet de loi de programmation sera présenté en 2014



2

Parvenir à un accord global sur le climat à la conférence de 2015. La France est disponible pour l'organiser à Paris.

En septembre 2012, le président de la République a fait part de la disponibilité de la France à accueillir en 2015 la 21ème Conférence des Parties sur le climat. La candidature française a ensuite été présentée à la conférence de Doha, où elle a reçu un accueil favorable. Formellement endossée le 12 avril dernier par le WEOG, groupe régional des Nations-Unies auquel la France appartient, elle a toutes les raisons d'être formellement confirmée à Varsovie, en novembre. Le site d'accueil (Le Bourget) a été annoncé par le Président de la République en juin et le Secrétaire Général de la Conférence a été nommé en juillet et a pris ses fonctions.



3

Défendre, au sein de l'Union européenne, des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 et 60 % en 2040.

Le Président de la République est le premier chef d'Etat ou de gouvernement à s'être explicitement prononcé en faveur d'objectifs communautaires de réduction des émissions de GES de 40% en 2030 et 60% en 2040. La France mène actuellement des démarches auprès de ses partenaires européens visant à les rallier à cette position. Lors du Conseil européen du 22 mai 2013, elle a obtenu que la définition d'un cadre de politique énergétique et climatique pour 2030 soit débattue lors du Conseil européen de mars 2014, en vue d'un accord politique à ce sujet.





Les mesures

→ État d'avancement

4

Désigner une personnalité pour engager la concertation sur la reconversion du site de Fessenheim.

M. Francis Rol-Tanguy a été nommé délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim le 12 décembre 2012.



5

Rejeter les sept demandes de permis concernant les gaz de schiste et la fracturation hydraulique.

Les arrêtés prononçant les rejets ont été signés et publiés le 18 octobre 2012.



6

Développer des véhicules consommant 2 litres d'essence aux 100 km d'ici 10 ans.

Une feuille de route pour atteindre cet objectif donné à la filière automobile a été établie dans le cadre de la plate-forme automobile.

Le Premier ministre a décidé l'ouverture d'un nouvel appel à manifestation d'intérêts (AMI) consacré à la thématique du véhicule du futur.
L'objectif, d'ici 2020, est de permettre la mise sur le marché de voitures particulières consommant moins de 2 L / 100 km, d'un prix abordable, développées et assemblées sur le territoire national. L'ADEME est en charge de la mise en œuvre de cet AMI.
Le ré-abondement des PIA, présenté le 9 juillet, doit contribuer à l'atteinte de cet objectif.





Les mesures

→ État d'avancement

7

Rétablir les modalités de représentation et de coordination des actions de l'ADEME en région.

Les modalités ont été rétablies.

L'arrêt du Conseil d'Etat du 21 février 2013 a exclu l'ADEME du champ d'application du décret 2012-509 du 18 avril 2012 : il annule l'article 1 du décret pour ce qui concerne son application à l'ADEME (l'article 1^{er} incluait l'ADEME dans la liste des établissements publics de l'État dont le représentant de l'État est désigné comme délégué territorial) et annule son article 9 qui modifiait les dispositions de l'article R 131-16 du code de l'environnement, sur le rôle et les missions des préfets, applicables à l'ADEME.



8

Engager un plan de rénovation thermique ambitieux pour rénover en priorité les logements les plus mal isolés.

Le plan de rénovation thermique a été présenté le 21 mars dans le cadre du plan d'investissement pour le logement avec des aides nouvelles pour que les travaux d'efficacité énergétique soient accessibles au plus grand nombre. Les financements publics à destination des ménages précaires sont ainsi renforcés (aides de l'ANAH) et la refonte du crédit d'impôt développement durable et de l'Eco-PTZ est en cours de façon à rendre ces dispositifs plus efficaces. En parallèle, les modalités de fonctionnement du guichet unique sont en cours d'élaboration pour atteindre l'objectif de 500.000 rénovations par an. Le ré-
abondement des PIA, présenté le 9 juillet, doit contribuer à l'atteinte de cet objectif, en permettant le développement de l'innovation et de la structuration du secteur.



9

Faire de la Banque publique d'investissement la banque de la transition énergétique.

L'objectif de contribution à la transition énergétique est inscrit par la loi du 31 décembre 2012 dans les missions de la Banque publique d'investissement à plusieurs niveaux (missions, conseil d'administration, conseils national et régionaux d'orientation, rapports annuels, ...).





Les mesures

→ État d'avancement

10

Simplifier les mesures administratives pour les énergies renouvelables et les réseaux.

Mesures décidées dans la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre (loi Brottes). Par ailleurs des mesures nouvelles de simplification sont à l'étude, comme une procédure de permis unique au titre des autorisations environnementales et d'urbanisme pour les éoliennes et la méthanisation, qui sera expérimentée dans un premier temps dans plusieurs régions.



11

Soutenir la filière éolienne

- Engagement sur la continuité des contrats

Des discussions sont en cours avec la Commission européenne et nos partenaires européens afin de défendre la continuité des contrats. Les autorités françaises ont engagé dès le 22 avril 2013 une procédure de pré-notification du dispositif de soutien à l'éolien terrestre. La procédure de notification sera engagée sans attendre.



- Suppression de l'obligation d'appartenir à une zone de développement de l'éolien (ZDE).

Mesure figurant dans la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre (loi Brottes).



- Mise en place d'un tarif d'achat outre-mer d'ici fin 2012.

L'arrêté de mise en place a été publié le 3 avril 2013.





Les mesures

→ État d'avancement

12

Lancement d'un appel d'offres pour la création de parcs éoliens au large du Tréport et entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier d'ici décembre 2012.

Le cahier des charges de l'appel d'offres a été publié le 16 mars.

Cet appel d'offres pour des installations éoliennes de production d'électricité en mer, qui se terminera le 29 novembre, doit permettre une capacité installée totale de 1 000 mégawatts.

Les investissements générés par cet appel d'offres s'élèveront à environ 3,5 milliards d'euros et permettront de sécuriser les 10 000 emplois industriels directs attendus grâce au développement de cette filière d'avenir.





Les mesures

→ État d'avancement

13

Soutenir la filière solaire.

Il a été décidé de doubler les volumes cibles, avec 1000 mégawatts/an.

- Lancement d'un appel d'offres pour favoriser de grandes installations solaires avant fin 2012.

Le cahier des charges de l'appel d'offres pour les grandes installations photovoltaïques (d'une puissance supérieure à 250 kilowatts) a été publié le 12 mars 2013.

Cet appel d'offres est d'un volume de 400 mégawatts. Pour les centrales au sol, il privilégiera le développement sur des sites dégradés (friches industrielles, anciennes carrières ou décharges, etc). Il valorisera la compétitivité-coût des projets proposés, leur contribution à la protection de l'environnement et du climat, ainsi qu'à la recherche, au développement et à l'innovation.



- Révision à la hausse des volumes déclenchant l'ajustement tarifaire pour les installations de petites tailles.

L'ensemble des mesures de soutien à la filière photovoltaïque française a été précisé et les arrêtés correspondants ont été publiés le 31 janvier 2013.

- Bonification des tarifs d'achat d'au plus 10 % en fonction de l'origine des composants.

Les arrêtés tarifaires pour les petites installations sur toiture (d'une puissance jusqu'à 100 kilowatts) entérinent le doublement des volumes cible de 200 à 400 mégawatts par an.



- Plafonnement de la baisse annuelle des tarifs d'achat à 20 %.





Les mesures

→ État d'avancement

14

Soutenir les réseaux de chaleur, de la biomasse et de la géothermie.

Prolongation du fonds chaleur.

Lancement d'une mission conjointe MEDDE/MAAF/MRP de création d'un fonds bois-carbone et d'un comité national filière bois.

Engager un plan national biogaz.

La prolongation du fonds chaleur est actée dans le cadre de la LFI 2013, dans le cadre du budget de l'ADEME.

Une mission conjointe aux corps d'inspection (CGEDD, CGEJET, CGAAER) a été lancée le 10 décembre 2012. Le rapport de mission a été rendu le 7 mai 2013. J-Y Caullet, député de l'Yonne, a par ailleurs été missionné par le Premier ministre pour une mission auprès du MAAF et du MEDDE. Son rapport a été rendu public le 18 juin.

Les orientations du plan azote-méthanisation, dans le cadre du plan national biogaz, ont été présentées le 29 mars 2013 par Delphine Batho et Stéphane Le Foll. L'objectif du gouvernement est de développer 1000 méthaniseurs à la ferme à l'horizon 2020. Le nouvel arrêté tarifaire a été publié cet été.

La France s'est fixé des objectifs ambitieux qui prévoient sur une dizaine d'années la multiplication par quatre de la production d'électricité (625 MW en 2020) et de la production de chaleur (555 ktep en 2020) à partir de biogaz par rapport à 2010. Le biogaz permettra d'alimenter l'équivalent de 800 000 foyers en électricité renouvelable (hors chauffage) et de produire l'équivalent de 555 000 tonnes de pétrole en chaleur renouvelable.





15

Développer les énergies marines.

Lancement, début 2013, d'une initiative ADEME pour la construction de démonstrateurs d'énergie hydrolienne.

Un projet d'appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé le 13 mai et courant jusqu'au 31 octobre 2013, concerne les énergies marines renouvelables afin de consolider par la démonstration et l'innovation quatre filières technologiques de ce secteur : l'énergie hydrolienne marine, l'éolien flottant, l'énergie houlomotrice, l'énergie thermique des mers.



Réalisation d'une étude sur le potentiel de la filière des énergies marines d'ici fin 2012.

Une mission conjointe des corps d'inspection (CGEIIET/CGEDD) a rendu son rapport le 18 mars 2013
Le rapport de la mission a été publié le 6 mai.

Il dresse un inventaire des technologies disponibles (énergie hydrolienne, éolien offshore flottant, énergie houlomotrice et marémotrice, énergie thermique des mers, climatisation par eau de mer (SWAC) et énergie osmotique) et examine les enjeux industriels, économiques, juridiques et environnementaux associés à l'essor de cette nouvelle filière de production d'énergie.

Il atteste du bon positionnement de l'industrie française dans ce domaine, et constitue une contribution essentielle en vue de la mise en place d'un dispositif de soutien adapté aux fermes pilotes hydroliennes.





Les mesures

→ État d'avancement

16

Instituer une Agence nationale de la biodiversité.

Une mission de préfiguration a été confiée à J-M. Michel et B.Chevassus-au-Louis le 3 décembre 2012. Le rapport des préfigurateurs, remis début février, a été soumis à la concertation (réunions du 19 février, du 16 avril et du 11 juin).
L'Agence française pour la biodiversité sera créée par la loi-cadre biodiversité dont le projet doit être soumis au Parlement d'ici l'automne.



17

Mettre en place un régime juridique d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages (APA).

La traduction des accords de Nagoya passe par :

- un volet national, dont le travail de rédaction et de concertation est engagé dans le cadre de la préparation du projet de loi-cadre biodiversité,
- un volet européen : le projet de règlement UE a été examiné en commission du Parlement le 4 juillet et sera soumis au vote en plénière durant le dernier trimestre de 2013 .



18

Étendre l'observatoire du foncier agricole aux fonciers naturel et forestier.

Le travail de rédaction, sur un article de loi à modifier, est en cours dans le cadre du projet de loi d'avenir agricole et forestière, qui doit être soumis au Parlement à l'automne. L'extension des commissions départementales sur la consommation d'espaces aux espaces agricoles et naturels est prévue dans le même cadre.



19

Créer des protections localisées des réserves halieutiques.

Le travail de rédaction est en cours dans le cadre de la préparation du projet de loi-cadre biodiversité.





Les mesures

→ État d'avancement

20

Créer un Comité national de la biodiversité.

Le travail de rédaction et de concertation est engagé dans le cadre de la préparation du projet de loi-cadre biodiversité.



21

Organiser des débats locaux en région sur les outils à mettre dans la loi.

Les débats en région, qui nourriront l'élaboration du projet de loi-cadre, sont terminés, et une restitution a eu lieu le 11 juin devant le groupe ad hoc préfigurant le CNTE et le 21 juin devant le comité national de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité. Un bilan des participations par collège sera par ailleurs présenté.



22

Mettre en place un groupe de concertation sur les outils et les mesures entre loi biodiversité et loi logement et urbanisme.

La concertation a été menée dans le cadre des groupes de concertation mis en place pour le projet de loi logement et urbanisme dont l'un était ouvert aux membres du comité national SNB.





Les mesures

→ État d'avancement

23

Publier les textes relatifs à la trame verte et bleue d'ici fin 2012.

Le comité national Trame verte et bleue a été créé par décret du 31 octobre 2012. Le décret relatif à la Trame verte et bleue a été publié le 27 décembre 2012. Le projet de décret portant approbation des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques a été examiné par le CNTVB le 22 mai 2013, et a recueilli un avis favorable. Il a été transmis au Conseil d'État en vue de sa publication.



Finaliser le premier programme d'actions de la stratégie de création d'aires protégées d'ici mi-2013.

A la suite de la conférence environnementale, il a été demandé en octobre 2012 aux préfets de formuler des propositions. Sur la base de ces propositions, et après échanges avec les préfets, un premier programme d'actions sera présenté aux parties prenantes à l'automne.



Mettre en œuvre des programmes d'action prioritaires en matière de rétablissement des continuités écologiques.

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) sont en cours d'élaboration dans les régions : 6 devraient être adoptés d'ici le début de l'année 2014, et 19 au total d'ici fin 2014. Les programmes d'action prioritaires en résulteront.





Les mesures

→ État d'avancement

24

Mettre à disposition des collectivités les portraits de la biodiversité communale (prototype fin 2012, produit complété en 2013).

Le travail de réalisation du portrait-type est en cours avec l'Irstea Montpellier, et devrait être achevé fin 2013, mais sa généralisation a pris du retard du fait d'annulations de crédits.



Réaliser la cartographie des habitats sur la France entière.

Les travaux sont en cours avec les organismes concernés (MNHN / Irstea / IGN / universités / conservatoires botaniques) ; des zones tests ont été réalisées fin 2012. La généralisation pourra prendre du retard, du fait de gels budgétaires.



Réaliser des atlas de la biodiversité communale.

Un bilan sur les communes test a été présenté fin octobre 2012 au comité de pilotage des atlas de la biodiversité communale. Le programme a été ajusté pour un nouvel appel à candidature en septembre 2013. Un guide méthodologique a été préparé.





Les mesures

→ État d'avancement

25

Finaliser un plan abeilles d'ici fin 2012.

Le plan Abeilles a été publié en février 2013.

CT

Finaliser un plan pollinisateurs sauvages d'ici fin 2013.

Un comité de pilotage a été constitué pour finaliser un plan pollinisateurs sauvages, et une consultation du public a eu lieu, l'ensemble étant animé par l'Office insectes environnement (OPIE). Le plan verra ses grands axes arrêtés pour septembre 2013 et s'articulera avec le plan Abeilles.

MT

Développer une politique pro-pollinisateurs sur les terrains délaissés.

Un plan d'action est en cours d'élaboration et sera proposé en octobre.

LT

26

Créer le parc marin Picardie - côte d'Opale d'ici fin 2012.

Le décret de création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été publié le 13 décembre 2012.

CT

Procédure de classement en PNR du Marais poitevin.

La procédure est en cours : l'enquête publique s'est close le 28 juin.

CT



Les mesures

→ État d'avancement

27

Renforcer la participation des chercheurs français au sein de l'IPBES.

Paul Leadley et Gilles Boeuf ont été désignés dans des fonctions importantes au sein de l'IPBES, respectivement au Groupe d'experts multidisciplinaire et au bureau de l'IPBES. Le renforcement de cette participation doit se faire par la signature d'une convention cadre avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), laquelle a été approuvée par son conseil d'administration fin mai.



Développer les recherches sur la biodiversité dans le cadre du programme de l'ANR 2014-16.

Afin de favoriser le développement de recherches sur la biodiversité, un atelier de réflexion prospective sur la biodiversité et les services écosystémiques a été lancé par l'ANR en février 2013, et est toujours en cours.





Les mesures

→ État d'avancement

28

Biodiversité outre-mer

Organiser des débats locaux pour aboutir à des stratégies territoriales.

Les débats locaux se sont tenus, et formeront la base de la mise en place des initiatives françaises pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer (IFREBIOM) locales.



Achever les inventaires de la biodiversité outre-mer.

Le renforcement progressif des programmes de connaissance en outre-mer devra se faire dans les programmations budgétaires à venir. La réalisation d'inventaires complets localisés pourra prendre la forme d'un projet de recherche partenarial. Les gels budgétaires ont retardé les travaux lancés.



Compléter le réseau d'espaces protégés.

Les travaux relatifs au réseau d'espaces DOM ont été intégrés dans les travaux relatifs à la trame verte et bleue et aux schémas d'aménagement régionaux (SAR).



Assurer que le dispositif d'accès et de partage des avantages (APA) est respectueux des savoir-faire traditionnels.

Cette préoccupation a été prise en compte dans l'élaboration du régime juridique de l'APA ; les réflexions sont en cours dans le cadre des concertations sur le projet de loi-cadre biodiversité (débats dans les DOM et cellules APA dans les DOM et les COM).





Les mesures



État d'avancement

29

Freiner l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels.

Des dispositions sont prévues dans le projet de loi logement et urbanisme.



30

Maintenir le rythme d'acquisition du Conservatoire du littoral 2013-2030 pour poursuivre l'objectif du tiers sauvage et renforcer l'accès au public.

Les premiers travaux cartographiques ont été initiés début 2013 et différents groupes thématiques ont été mis en place. Sur la base de ces analyses et d'une concertation avec les acteurs intéressés, une stratégie foncière intermédiaire, à l'horizon 2030, sera adoptée d'ici la fin de l'année 2014.



31

Défendre le verdissement de la politique agricole commune.

La France a participé activement aux négociations sur les règlements de la PAC. L'accord obtenu entre Conseil européen, Parlement et Commission contribuera à la mise en œuvre après 2013 d'une PAC incitant au développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement : abandon des références historiques sur lesquelles ont été établies les aides directes actuelles dont bénéficient les agriculteurs, principe et critères de verdissement des paiements du premier pilier accroissant la légitimité des soutiens ; mobilisation possible du 2^e pilier pour développer le projet agro-écologique : MAE et aide à l'investissement, notamment. Les possibilités offertes par l'accord feront l'objet d'une concertation afin de définir les conditions de la mise en œuvre en France d'une PAC plus juste, plus verte et plus régulatrice.





Les mesures

→ État d'avancement

32

Établir un nouveau plan agriculture biologique d'ici mi-2013 et doubler le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique d'ici fin 2017.

Le comité de pilotage du plan bio a été installé le 4 septembre et ses travaux ont permis de valider l'objectif d'un doublement de la surface en agriculture biologique. Le projet de document a été adressé pour consultation vers les conseils régionaux, pour une synthèse nationale finalisée fin mai 2013. L'annonce du plan Ambition Bio 2017 a été faite par le ministre de l'Agriculture le 31 mai.



33

Demander aux niveaux européen et international une pause dans le développement des biocarburants de première génération. Limiter à 7 % le taux d'incorporation en France.

La France soutient le principe d'un plafonnement du taux d'incorporation des biocarburants de première génération proposé par la Commission européenne dans le cadre de la directive ILUC, à hauteur de 7 %. Un rapport de progrès a été présenté au Conseil des ministres de l'environnement de l'UE le 18 juin.

La limite à 7% est acquise dans la LFI pour 2013.



34

Évaluer l'efficacité du plan Ecophyto d'ici fin 2012 et intégrer des mesures de renforcement immédiatement après.

Le ministre de l'Agriculture a fait des annonces en ce sens au comité national d'orientation et de suivi du 9 octobre 2012 sur les axes de travail. Plusieurs missions d'inspection ont été menées ou sont en cours pour compléter l'évaluation du plan Ecophyto et définir précisément les mesures de renforcement.





Les mesures

→ État d'avancement

35

Maintenir le moratoire sur les OGM

Le Conseil d'État a annulé les mesures prises par la France dans un arrêté de mars 2012 pour interdire la culture du maïs transgénique MON810. En effet, les clauses de sauvegarde invoquées par le précédent gouvernement notamment en 2012 n'étaient pas suffisamment étayées.

Tirant les conséquences de cette décision, les ministères travaillent sur de nouvelles pistes pour créer un cadre réglementaire adapté durablement au maintien du moratoire sur la mise en culture de semences OGM. Une décision sera prise avant les prochains semis qui auront lieu entre avril et juin 2014.



36

Interdire l'épandage aérien de produits phytosanitaires. Effectuer un bilan des dérogations d'ici fin 2012 et réviser en conséquence l'arrêté du 31 mars 2011.

Un bilan des dérogations à l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides a été réalisé. Le projet d'arrêté révisant celui du 31 mars 2011 a été soumis à la consultation du public. Le Premier Ministre a annoncé la fin de l'épandage sur les cultures de bananes d'ici deux ans dans les Antilles.



37

Dans le cadre des réflexions sur le paysage, compléter et renforcer la réglementation sur l'affichage publicitaire.

La concertation sur des propositions d'évolutions de cette réglementation a eu lieu.



38

Développer l'information sur la biodiversité, notamment dans les programmes scolaires.

Un plan d'information et de sensibilisation sur la biodiversité tout au long de l'enseignement scolaire est en cours d'élaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. Une mission sur ce sujet a été confiée par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'écologie au recteur de Poitiers, Jacques Moret, dont le rapport est attendu pour septembre.





Les mesures

→ État d'avancement

39

Réaliser le bilan de la politique de l'eau de 2006 à 2012 d'ici mars 2013.

Le rapport d'évaluation de la politique de l'eau a été rendu. Les propositions seront discutées à la table ronde sur la politique de l'eau lors de la conférence environnementale 2013. Les travaux de révision des états des lieux des masses d'eau sont en cours dans le cadre de la révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et doivent s'achever fin 2013.



Engager une mission distincte sur l'utilisation de l'eau en agriculture d'ici fin 2012.

Une mission a été confiée au député Philippe Martin qui a rendu son rapport au Premier ministre le 5 juin 2013. Il préconise de s'appuyer sur une vision partagée au plus près des territoires pour conjuguer l'alimentation en eau potable des populations humaines, la protection des milieux aquatiques, et les usages économiques de l'eau dans une logique territoriale.



La table ronde sur la politique de l'eau de la prochaine conférence environnementale permettra de déterminer les suites qui lui seront données.

Porter les moyens des agences de l'eau à 13,3 Mds d'€ pour le 10^e programme (2013-2018).

Le montant pluriannuel des dépenses du programme d'intervention des agences de l'eau a été fixé à 13,3 milliards d'euros par arrêté du 26 février 2013.





Les mesures

→ État d'avancement

40

Soutenir la proposition de loi Bapt relative à l'interdiction du bisphénol A.

La loi du 24 décembre 2012 visant à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A a été publiée.



41

Mettre en place une mission d'évaluation du deuxième plan national santé environnement (PNSE 2).

Deux évaluations complémentaires, qui seront rendues publiques fin septembre 2013, ont été demandées en vue d'un lancement des travaux pour un troisième plan national santé environnement en septembre 2013 : une aux corps d'inspection (IGAS, CGEDD et IGAEN) par lettre de mission du 10 décembre 2012 et l'autre au Haut Conseil de la santé publique (HCSP) par saisine du 16 novembre 2012. Le groupe santé environnement a été réinstallé en février 2013 sous la présidence de Gérard Bapt.



42

Renforcer les liens entre le groupe santé environnement chargé du suivi du PNSE 2 et les groupes de travail régionaux.

Les rencontres nationales santé environnement ont eu lieu le 4 juin 2013 à Lyon, associant les membres des groupes régionaux santé environnement. Les actes de l'événement ont été mis en ligne en août 2013 sur le site du ministère du développement durable.



43

Élaborer une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens d'ici juin 2013.

Un groupe de travail constitué de représentants des différents collèges à la conférence environnementale a finalisé un premier projet de stratégie. Leur rapport est soumis à la consultation du public sur Internet jusqu'au 20 septembre 2013. Cette consultation sera suivie d'une communication en conseil des ministres.





Les mesures

→ État d'avancement

44

Etablir une liste de 4 ou 5 substances prioritaires pour les polluants émergents dans l'eau et un calendrier de campagnes de mesures.

Une réflexion a été engagée par les administrations et organismes concernés (DGALN, DGS, DGPR, ONEMA, INERIS, ANSES), en vue de proposer en septembre 2013 une liste de substances prioritaires, ce qui permettra une consultation des parties prenantes.



45

Poursuivre le traitement des points noirs de qualité de l'air extérieur.

Un plan d'urgence pour la qualité de l'air a été présenté au Comité interministériel de la qualité de l'air (CIQA) le 6 février 2013. Il propose un total de 38 mesures et s'articule autour de 5 priorités :

Priorité 1 : favoriser le développement de toutes les formes de transport et de mobilité propres par des mesures incitatives.

Priorité 2 : réguler le flux de véhicules dans les zones particulièrement affectées par la pollution atmosphérique.

Priorité 3 : réduire les émissions des installations de combustion industrielles et individuelles.

Priorité 4 : promouvoir fiscalement les véhicules et les solutions de mobilité plus vertueuses en termes de qualité de l'air.

Priorité 5 : informer et sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de la qualité de l'air.

Ce plan d'urgence sera décliné dans les plans de protection de l'atmosphère (PPA) en cours de révision.



Accompagner le plan de rénovation thermique d'une vigilance particulière sur la qualité de l'air intérieur.

Un plan d'action sur l'air intérieur a été transmis au groupe préfigurant le Conseil national pour la transition écologique en juin 2013. Le groupe santé environnement et le conseil national de l'air sont également consultés sur le projet. Un groupe de travail ouvert sera ensuite réuni pour finaliser ce plan d'action, puis il sera mis en œuvre dans le cadre du 3^{ème} Plan National Santé Environnement.





Les mesures

→ État d'avancement

46

Émissions de champs électromagnétiques.

Mettre à jour l'expertise de l'ANSES sur les effets sanitaires des radiofréquences d'ici fin 2012.

La mise à jour de l'expertise de l'ANSES sur les effets sanitaires des radiofréquences sera rendue à l'automne 2013, ainsi que le rapport commandé par le Premier ministre sur les conséquences juridiques et économiques d'un principe de sobriété (mission de MM. Girard et Tourtelier). Le comité opérationnel sur les ondes de téléphonie mobile a remis ses deux rapports à Philippe Martin et à Fleur Pellerin fin août 2013. Le gouvernement tirera les conséquences des travaux du Copic menés depuis le « Grenelle des ondes » avant la fin de l'année 2013.



Actualiser l'expertise sur les champs extrêmement basse fréquence des lignes THT d'ici 2014 et proposer nouvelles règles.

Cette expertise est inscrite au programme de travail 2013 de l'ANSES. Celle-ci rendra son avis fin 2013/début 2014. La circulaire du 15 avril 2013 formule des orientations sur les nouveaux établissements sensibles à proximité de lignes THT.



Améliorer l'information et la concertation

Le groupe permanent pour la sécurité électrique (GPSE) dans les élevages agricoles a été relancé avec le ministère de l'Agriculture (définition des statuts en cours, installation fin 2013).



47

Mettre à disposition du public, de manière centralisée, pédagogique et accessible, les principaux avis et études sur les risques notamment émergents.

Une mise à jour du portail "Tout sur l'environnement" a été faite, pour la mise à disposition d'une sélection d'avis et d'études. Cette sélection a été présentée en janvier 2013 au groupe risques émergents du PNSE2. Il est régulièrement actualisé.





Les mesures

→ État d'avancement

48

Renforcer la cohérence des réglementations environnement, santé publique et santé des travailleurs.

Des discussions ont été engagées entre ministères, non conclusives à ce stade. Un plan d'action interministériel sera proposé en 2013.



Renforcer le volet environnemental du plan cancer.

L'actuel plan cancer 2009-2013 arrive à échéance.

Les travaux pour l'élaboration d'un nouveau plan cancer sont en cours, en vue de l'adoption du plan début 2014. Le plan cancer inclura un axe prévention, qui contiendra l'ensemble des mesures environnementales.



49

Évaluer les lieux de ressources pour les patients sur les liens entre pathologie et expositions environnementales.

Il est prévu plusieurs études en vue de faire des propositions sur ce thème dans la loi de santé publique en 2014. L'une, conduite par la DGPR, porte sur l'évaluation du dispositif des conseillers en environnement intérieur. L'autre, sous l'égide de la DGS, examine le développement des réseaux de centres de pathologie professionnelle et environnementale.





Les mesures

→ État d'avancement

50

Poursuivre les études de biosurveillance.

L'analyse des prélèvements réalisés dans le cadre de la cohorte d'enfants Elfe sera faite en 2013 par l'Institut de veille sanitaire.

Une enquête en population générale sur un échantillon de 5 000 personnes entre 6 et 75 ans, dénommée Esteban (environnement, santé, biosurveillance, activité physique, nutrition) démarre en 2013 et les premiers résultats seront disponibles à partir de 2015.

En Martinique et Guadeloupe, poursuite de l'enquête Kannari (évaluation de l'exposition de la population antillaise au chlordécone et aux autres pesticides).



51

Faciliter la convergence de laboratoires sur des thèmes relevant du champ santé environnement ».

Proposition par les alliances Avisean/Allenvi/Athéna d'un plan d'action conjoint.

Un plan d'action intitulé « Initiative française pour la recherche en environnement » a été élaboré par les 3 alliances et remis à la ministre de la recherche à l'été 2013. Le rapport a été mis en ligne sur le site internet des alliances (<http://www.allenvi.fr/?p=3398>). Il a été présenté au groupe santé environnement le 4 juillet 2013.



Veiller aux moyens Anses, Inca, Ineris.

31 projets ont été sélectionnés en 2012 pour un budget de 5,8 M€ dans le cadre du programme national de recherche environnement santé travail (PNREST). Les moyens de la recherche sont maintenus.





Les mesures

→ État d'avancement

52

Engager une réflexion sur le statut de l'expert, l'indépendance de l'expertise et la façon de repérer et confirmer une alerte.

Le Parlement a adopté la loi du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte. Elle renforce l'indépendance de l'expertise, protège les lanceurs d'alerte contre les discriminations, et permet d'assurer le suivi des alertes. Deux décrets vont devoir en préciser les modalités.



53

Présenter des propositions concrètes sur la qualité de l'air, intérieur ou extérieur, et la qualité des eaux.

En ce qui concerne l'air intérieur, un plan d'actions a été diffusé le 11 juin en CNTE.

De plus :

- . Un démarrage des projets de recherche de l'APR Primequal "Environnements intérieurs et approches innovantes" est prévu en 2013.
- . L'APR Primequal 2013 sur le thème qualité de l'air-chauffage au bois sur la Vallée de l'Arve a été lancé le 1er mars.
- . Le colloque du programme de recherche Primequal MEDDE/ADEME sur la qualité de l'air intérieur aura lieu les 19 et 20 novembre 2013 à La Rochelle.

En ce qui concerne l'air extérieur :

Le CIQA du 6 février a présenté 38 mesures d'urgence.

En ce qui concerne la qualité des eaux :

Le thème fera l'objet d'une table ronde de la prochaine Conférence environnementale





Les mesures

→ État d'avancement

54 Durcir le malus auto. La mesure a été votée dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) 2013.



55 Renforcer la TGAP polluants atmosphériques. La mesure a été votée dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) 2013.



56 Réduire puis supprimer l'avantage fiscal en faveur des biocarburants d'ici fin 2015. L'ajustement des taux de défiscalisation figurera au projet de loi de finances pour 2014.



57 Instituer un dispositif permanent de consultation sur la fiscalité écologique d'ici fin 2012. Le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) a été installé le 18 décembre 2012 sous présidence de Christian de Perthuis. Dix réunions ont été tenues entre le 18 décembre 2012 et le 13 juin 2013.





58

Inscrire dans les missions de la BPI le soutien aux transitions écologique et énergétique.

L'objectif de contribution à la transition énergétique est inscrit par la loi du 31 décembre 2012 dans les missions de la BPI à plusieurs niveaux (missions, conseil d'administration, politique d'investissement – la BPI, investisseur responsable-, conseils nationaux et régionaux d'orientation, rapports annuels, ...).



59

Réformer la fiscalité écologique. Identifier les domaines dans lesquels la fiscalité peut jouer un rôle sur les comportements et passer en revue les conséquences pour les acteurs.

Ces travaux sont en cours dans le cadre du Comité pour la fiscalité écologique. Les réunions sont organisées autour de trois grandes thématiques : ressources, changement climatique, pollutions.

Cinq avis ont été adoptés en réunions plénières des 28 mars, 18 avril et 13 juin :

- 1/ Avis sur l'opportunité d'une taxation des fluides frigorigènes
- 2/ Avis sur l'écart de taxation entre le gazole et l'essence
- 3/ Premier avis sur la fiscalité et l'artificialisation des sols
- 4/ Avis sur l'introduction d'une assiette carbone dans la fiscalité française
- 5/ Second avis sur la fiscalité et l'artificialisation des sols.

Un projet d'avis supplémentaire a été discuté lors de la réunion plénière du 13 juin sur la fiscalité pour limiter les pressions sur l'eau mais n'a pas obtenu le consensus. Une proposition du Président sur le rééquilibrage de la fiscalité énergétique sur 2014-2020 a été discutée les 4 et 13 juin, sans obtenir de consensus. Le Président du Comité a remis le 18 juillet un rapport d'étape des travaux du Comité pour le premier semestre 2013, complété des cinq avis adoptés par le Comité, et d'une proposition de réforme pluriannuelle de notre fiscalité énergétique couvrant la période 2014-2020, préparée sous sa responsabilité.





60

En matière de lutte
contre le
changement
climatique :

Réexamen des
dépenses fiscales
relatives à l'usage
des énergies
fossiles.

Des travaux sont en cours dans le cadre du Comité pour la fiscalité écologique.

Dans son avis du 18 avril 2013, le CFE a constaté que « *les mesures fiscales sectorielles qui aboutissent à la réduction de tout ou partie de la TICPE sur les carburants, en fait sur le gazole, s'élèvent à plus de 3 Mrds €. Il n'appartient pas au Comité de juger de l'opportunité ou non de soutenir certains secteurs. En revanche, le Comité considère que les soutiens apportés via la fiscalité sur les carburants pour renforcer la compétitivité des secteurs concernés envoient des incitations inappropriées sur le plan environnemental. Il souhaite en conséquence que soient étudiées des méthodes alternatives permettant de concilier soutiens sectoriels et verdissement de notre système fiscal* ».

Le Gouvernement dispose par ailleurs des conclusions de l'évaluation des aides aux entreprises menée dans le cadre de la Modernisation de l'action publique (rapport Queyranne-Dernaël-Jurgensen). Ces travaux ont notamment évalué les dépenses fiscales afférentes à la taxe intérieure de consommation sur le gazole.





Expertise sur l'opportunité de mettre en place une taxe sur les GES fluorés et une fiscalité sur les engrais minéraux azotés.

L'opportunité de créer une taxe sur les gaz fluorés utilisés comme fluides frigorigènes a fait l'objet d'un avis du CFE rendu le 18 avril 2013. Cet avis considérait que la taxation des fuites de fluides serait de nature à adresser l'incitation environnementale la plus appropriée. La faisabilité technique et juridique d'un tel dispositif et son articulation avec les évolutions en cours de la réglementation communautaire sont en cours d'étude par les services de l'Etat (DGEC, DLF, DGDDI).

Le CFE a créé un groupe de travail spécifique sur les questions de pollution de l'eau, sous la responsabilité de M. Trommetter. Ce groupe a produit un projet d'avis concernant notamment la mise en place d'une fiscalité sur l'azote minéral. Le projet d'avis a été présenté au CFE plénier du 13 juin sans recueillir de consensus. Par ailleurs, un rapport des inspections du MEDDE et du MAAF est attendu en septembre sur l'azote en agriculture.



Promotion d'une fiscalité carbone européenne sur les secteurs hors quotas d'émissions et un mécanisme d'ajustement aux frontières.

La France a soutenu ces principes via sa participation active à la négociation européenne dans le cadre de la présidence irlandaise (1er semestre 2013), et continuera sous présidence lituanienne (2ème semestre 2013).

Par ailleurs, concernant la régulation du marché carbone, le Parlement européen a approuvé le 3 juillet le gel de 900 millions de quotas de CO2. La France a soutenu en amont cette mesure, aux côtés de 11 autres Etats membres de l'UE, et appelle également à des réformes structurelles du marché.





61

Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans la fiscalité des véhicules, des carburants et de l'énergie.

Le Comité pour la fiscalité écologique a rendu un avis, le 18 avril 2013, sur l'opportunité de faire converger les fiscalités de l'essence et du gazole. Cet avis dispose notamment que « *l'écart de taxation au profit du gazole est injustifié au regard des coûts externes environnementaux des différents carburants* ». Des scénarios et leurs impacts ont été discutés.

Une proposition de réforme de la fiscalité de l'énergie a été élaborée sous la responsabilité du président, intégrant une telle convergence. Cette proposition a été débattue par le comité les 4 et 13 juin 2013 sans recueillir de consensus.



62

Réduire la pollution des eaux douces et marines.

Le groupe de travail du CFE sur la fiscalité de l'eau a produit un projet d'avis envisageant notamment la mise en place d'une fiscalité sur l'azote minéral et la hausse de la redevance pour pollutions diffuses sur les produits phytopharmaceutiques. Cet avis a été présenté au CFE du 13 juin sans recueillir de consensus.

Un rapport de mission des inspections du MEDDE, du MAAF, et du MINEFI sur la fiscalité des produits phytopharmaceutiques est en cours de finalisation.



63

Améliorer la prévention et la valorisation des déchets.

Ces questions ont été traitées au sein de groupes de travail *ad hoc* du Conseil national des déchets (CND) en vue de la Conférence environnementale de 2013, et notamment au sein d'un groupe sur le financement.

En articulation avec les travaux du CND, un groupe de travail du CFE spécifique sur ces questions s'est réuni pour la première fois le 19 juin 2013, animé par Mathieu Glachant.





64

Étude du rôle de la fiscalité relative à l'aménagement pour prévenir l'étalement urbain.

Le CFE a créé un groupe de travail spécifique sur ces questions, animé par Philippe Billet. Ce groupe a produit deux projets d'avis sur les pistes d'étude dont modulation de la taxe d'aménagement et obligation à terme de mettre en œuvre le versement pour sous-densité afin de limiter l'artificialisation des sols ; les deux avis ont été adoptés, les 28 mars et 13 juin.



Étude de la fiscalisation des dommages à la biodiversité.

Le CFE constitue un groupe de travail spécifique sur ces questions, animé par Jacques Weber, puis Jean-Michel Salles. Ces travaux sont menés en lien avec le projet de loi cadre biodiversité.



Mission sur le niveau des redevances du domaine public maritime dans la perspective d'une réforme en 2014.

Une mission IGF/CGEDD/CGAEER est en cours. Un premier rapport est attendu en septembre.





65

Aménager la redevance sur la ressource en eau.

Le groupe de travail du CFE sur les questions de pollution de l'eau a produit un projet d'avis envisageant l'introduction d'un taux plancher des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau. Cet avis a été présenté au CFE du 13 juin sans recueillir de consensus.



Examiner l'opportunité d'une aide à l'accès aux biens essentiels en fonction des revenus.

Une expérimentation a été mise en place dans la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre (loi Brottes).



66

Proposer l'adaptation de la TGAP sur les matériaux d'extraction, réformer la redevance domaniale pour les granulats marins, étudier la TGAP sur le stockage des déchets inertes.

Des travaux sont en cours (matériaux d'extraction) ou doivent être engagés (déchets) en lien avec le Conseil national des déchets et la Conférence environnementale 2013.

La réforme de la redevance domaniale sur les granulats marins sera prise en compte dans le cadre de la mission sur les redevances du domaine public maritime.





67

Livre blanc pour le financement de la transition écologique d'ici décembre 2012.

Un projet de Livre blanc est en cours de finalisation pour remise à l'occasion de la conférence environnementale 2013. Le groupe de travail sur les coûts, bénéfices et financement de la transition énergétique du Débat national sur la transition énergétique a par ailleurs remis son rapport.



68

Développer les dispositifs en faveur des économies d'énergie. Élaborer un label ISR.

Des mesures sont prévues dans le cadre de la transposition de la directive efficacité énergétique. Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est poursuivi à titre transitoire avant son renouvellement en 2014. Des propositions sont attendues dans le cadre de l'audit en cours sur les CEE.

Une mission a par ailleurs été confiée à la CDC-climat sur le tiers financement.

Les travaux sur le label ISR sont pris en compte dans le projet de livre blanc. Un parangonnage des labels ISR ou équivalents au plan international est en cours.



69

Orienter les établissements publics de financement vers la transition écologique. Formuler des propositions auprès des financeurs européens, y compris en termes de marchés publics.

Le renforcement de la dimension développement durable de l'AFD a d'ores et déjà été intégré dans son plan d'orientation stratégique. L'AFD présentera par ailleurs au gouvernement de plus d'ici la fin de l'année un plan d'action 2014-2016 en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), incluant un volet interne à l'Agence et un volet externe.

La France soutient un renforcement des exigences sociales et environnementales dans le processus de passation des marchés publics, dans le cadre des réformes en cours au sein des institutions financières internationales.

La France plaide pour une évolution des textes européens sur les marchés publics.

Le projet de Livre blanc intègre cette orientation.





70

Modifier les règles fiscales pour le mécénat pour soutenir les ONGE intervenant à l'étranger.

Les règles fiscales sont en cours de modifications.



71

Taxe sur les transactions financières et affectation des recettes d'enchères.

La France fait de ce sujet une priorité dans les négociations communautaires et multilatérales. Le conseil ECOFIN du 22 janvier a autorisé l'engagement d'une coopération renforcée pour mettre en place une taxe sur les transactions financières.

La PLF 2013 (art. 27) affecte une fraction de 10 % du produit de la taxe sur les transactions financières (TTF) au fonds de solidarité pour le développement (FSD), géré par l'Agence française de développement, dans la limite d'un plafond fixé dans le cadre de l'article général de loi de finances sur les taxes affectées.

La PLF 2013 (art. 30) affecte les produits de cession des quotas à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), afin de financer son budget d'intervention, dans la limite de 590 M€ par an.





72

Réformer le CNDDGE en Conseil national de la transition écologique d'ici fin 2012.

La création du CNTE a été actée par la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Le décret d'application a été publié le 18 août 2013 au Journal Officiel. Les désignations seront ensuite confirmées par arrêté, sur propositions des organisations membres, ce qui permettra l'installation officielle de l'instance.

Dans l'attente de la mise en place du CNTE, la consultation des parties prenantes en lien avec les travaux de la conférence environnementale s'est poursuivie au sein d'un groupe ad hoc, qui s'est réuni en moyenne mensuellement.



73

Augmenter de 10 % en 2013 le budget alloué aux associations. Mettre en place ces subventions sur une base triennale.

La mise en œuvre de cette mesure est en cours dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels.

Les associations qui bénéficieront de cette disposition sont les structures participant aux diverses instances nationales qui accompagnent, en tant qu'instances consultatives, l'élaboration des principaux textes et décisions du ministère, dans l'ensemble de son périmètre.





74

Mettre en place une plate-forme d'actions globale pour la RSE.

La plate-forme RSE, placée auprès du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, a été installée le 17 juin 2013 par le Premier ministre. Cette plate-forme sera un lieu d'échanges sur la RSE entre les parties prenantes : consultée sur les projets de textes, elle pourra formuler propositions et recommandations. Sa première réunion de travail est le 1^{er} octobre 2013.



Supprimer la distinction cotée / non cotée dans le décret du 24 avril 2012 ;

Le travail interministériel en vue de la modification du décret du 24 avril 2012 est achevé. Le projet de décret modifié est en cours de signature.



Publier l'arrêté sur les organismes tiers indépendants.

L'arrêté relatif aux organismes tiers indépendants en date du 13 mai 2013 a été publié au JO du 14 juin 2013.



Lancer une mission pour préparer une nouvelle étape dans le déploiement des démarches de RSE.

La mission confiée à Mme Lydia Brovelli et MM. Eric Molinié et Xavier Drago, par lettre de mission du 20 février 2013 co-signée par Michel Sapin, Delphine Batho, Nicole Bricq et Pierre Moscovici, a rendu son rapport aux quatre ministres le 13 juin. Il a été présenté le 17 juin aux membres de la plateforme pour la RSE.



Défendre la prise en compte de la RSE aux niveaux européen et international.

Niveau européen : la France a répondu à la communication de l'Union européenne du 25 octobre 2011 sur la RSE par l'envoi le 18 janvier 2013 du « Document préparatoire au plan national français de développement de la RSE » (la concertation publique s'étant tenue en novembre 2012).

La position de la France sur le projet de directive de la commission sur le reporting extra-financier des entreprises, rendu public le 16 avril 2013, vient d'être adressée aux instances communautaires (fin juin 2013) par le SGAE.



Niveau international : La France tient la première présidence du groupe des amis du paragraphe 47 de la déclaration de Rio. L'extension de ce groupe à de nouveaux pays est en cours. Il s'est réuni à Amsterdam fin mai.



Les mesures

→ État d'avancement

75

Installer le nouveau Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), puis en réviser la composition.

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) a été installé le 18 janvier 2013. Son Bureau, élu le 18 janvier, est présidé par M. Maxime Bono. La 2ème réunion du CNML s'est tenue le 18 juillet 2013.



76

Veiller à l'articulation entre les débats sur l'énergie et la biodiversité avec la future loi décentralisation.

L'objectif de prise en compte de ces articulations est suivi dans le cadre de chacun de ces débats et projets de loi. L'inscription des dispositions de fond relatives à l'énergie et à la biodiversité dans chacun des projets de loi correspondant à ces thématiques a été privilégiée.



77

Organiser des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement d'ici la fin du printemps 2013.

Les États généraux de la modernisation du droit de l'environnement se sont tenus le 25 juin 2013, préparés par un comité de pilotage composé de Mme Delphine Hédary, présidente, Mme Claude Chardonnet, M. Arnaud Gossement et M. Julien Boucher, en consultation avec les parties prenantes. Cette journée de travail et d'échanges a permis d'identifier les axes les plus déterminants pour la modernisation du droit de l'environnement, sur la base desquels une feuille de route est en cours d'élaboration, déclinant les engagements du gouvernement à court, moyen et long terme. Celle-ci sera diffusée prochainement.



78

Réformer la mise en œuvre de l'autorité environnementale en région.

Une mission de réflexion a été confiée à un groupe de travail animé par le président de l'Autorité environnementale du CGEDD le 19 octobre 2012, qui a remis son rapport le 15 janvier 2013. L'organisation de l'autorité environnementale en région sera revue dans un cadre interministériel, conformément à la feuille de route qui sera arrêtée à la suite des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement.





Les mesures

→ État d'avancement

79

Mettre en place un groupe de travail 5+1 pour faire des propositions sur l'articulation entre le CESE, la CNI et le CNTE qui seront mises en œuvre en 2013.

Le décret relatif au CNTE prévoit des modalités d'articulation entre CNTE, CESE et CNI. Le Président du CESE est membre de droit du CNTE. Le Conseil est également tenu informé des orientations des comités stratégiques des filières industrielles du Conseil national de l'industrie.



80

Engager une réflexion sur les missions des CESER pour mise en œuvre en 2013.

L'engagement de la réflexion sera mené après la mise en place du CNTE.



81

Mettre sur pied un comité interministériel pour rédiger un cahier des charges d'un appel à projet de démonstrateurs de développement durable mobilisant les crédits PIA.

Un comité de pilotage interministériel a été constitué pour coordonner les actions en faveur de la ville durable et de la mise en place de démonstrateurs mobilisant les crédits PIA.



82

Constituer un groupe de travail sur la reconnaissance de l'engagement des bénévoles des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable.

Un groupe de réflexion associant les ministères en charge de la Vie associative et de l'Ecologie a été mis en place en avril 2013, conformément à la lettre de cadrage du ministère en charge de la Vie associative, pour examiner les freins à lever.





83

Prendre en compte les besoins des associations environnementales dans la politique de soutien à l'emploi, notamment emplois d'avenir.

Un référent a été désigné au sein du MEDDE. Un travail a été engagé, conformément à la lettre de cadrage du ministère chargé de l'emploi, pour assurer le suivi de la mise en place de contrats d'avenir au bénéfice des associations.



84

Prendre en compte les problématiques spécifiques liées à la transition énergétique dans les réflexions sur les transitions professionnelles à la suite de la Conférence sociale.

Un groupe de travail n°6 a été constitué dans le cadre du débat national sur la transition énergétique et a présenté son rapport.
Le CGDD et la DGEFP engagent une étude nationale conjointe en vue de la gestion des transitions professionnelles des filières en difficultés vers les filières et métiers de l'économie verte.
Ce sujet sera approfondi par l'une des 5 tables rondes de la Conférence environnementale 2013, ainsi qu'il l'a été les 20 et 21 juin 2013 par la grande conférence sociale.





Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. : 01 40 81 21 22